

PRET D'HONNEUR PFIL

Initiative Terres de Lorraine propose un soutien aux porteurs de projet qui souhaitent créer leur entreprise par :

- ↳ l'octroi d'un **prêt d'honneur personnel sans intérêt**,
- ↳ un **suivi post-crétation**,
- ↳ un **parrainage**.

MONTANT ET DUREE

Le montant du prêt d'honneur est compris entre **1 000 € et 10 000 €** (Prêt moyen : 5 000 €)
(Possibilité d'aller jusqu'à 16 000 € sous conditions).

La durée du prêt d'honneur est comprise **entre 1 et 5 ans**.

Un différé de remboursement est possible **jusqu'à 6 mois**.

CONDITIONS D'ELIGIBILITE LIEES AU PROJET

Entreprise en **phase de création, reprise ou développement** (moins de 3 ans) d'entreprise dans tout secteur d'activité excepté les professions libérales réglementées, les activités agricoles et les activités d'intermédiation financière et immobilière.

Localisation du siège social et de l'activité économique sur le territoire de la Plateforme Initiative Terres de Lorraine.

CONDITIONS D'ELIGIBILITE LIEES AU CREATEUR

Apport personnel (financier ou en nature) du porteur de projet est souhaité.

Le prêt d'honneur doit obligatoirement être accompagné d'un **prêt bancaire professionnel**.

CONTACT

Initiative Terres de Lorraine

Fernando HENRIQUE

Centre d'Activités Ariane

240 rue de Cumène

54230 NEUVES-MAISONS

03 83 15 67 00

initiative-tdl@orange.fr